



Maraîchage

N°18
Bilan salade
14/12/2017



Animateur filière
 Camille MALPEYRE
FREDON AQUITAINE
c.malpeyre@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET
 Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
 Boulevard des Arcades
 87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
 Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
 22 Rue des Pénitents Blancs
 87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
 Reproduction partielle autorisée avec la mention
 « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine
 Maraîchage - Edition Sud Nouvelle-Aquitaine
 N°18 du 14/12/2017 »*



Edition Sud Nouvelle-Aquitaine

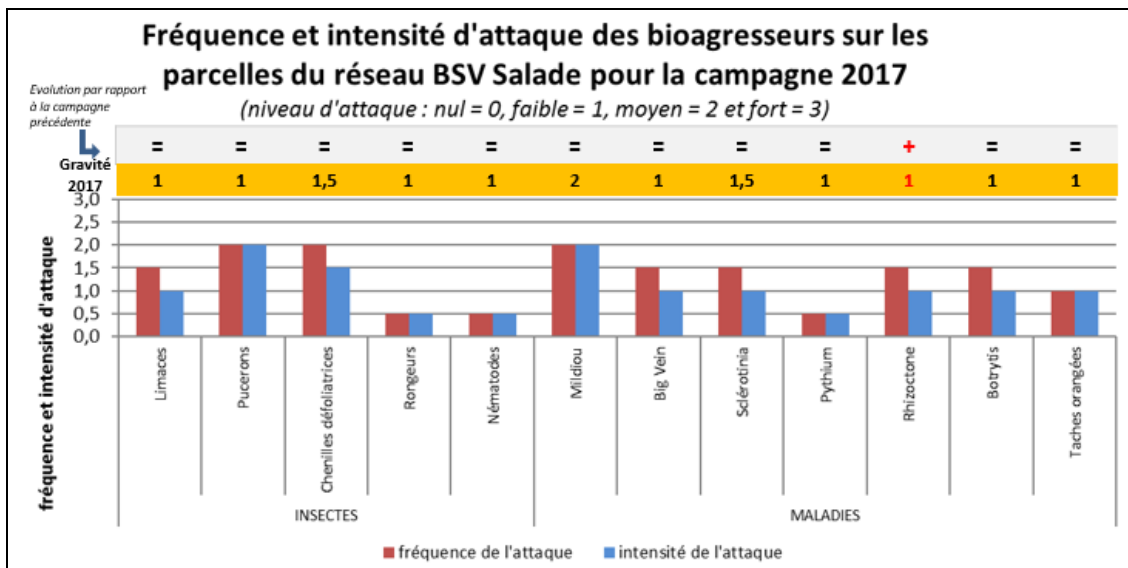
Départements 19/24/33/40/47/64

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Bilan sanitaire salade 2017



Graphiques bilan :

Fréquence et intensité des attaques des maladies et ravageurs observés sur le réseau (niveau d'attaque : nul = 0, faible = 1, moyen = 2 et fort = 3).

La **gravité de l'attaque** à l'échelle régionale combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Elle tient compte également d'une appréciation qualitative de l'incidence finale de chaque bio-agresseur sur la culture.



Réseau de surveillance

Le réseau de Surveillance Biologique du Territoire relatif au maraîchage a été mis en place sur les différentes zones de productions des espèces suivantes : tomates, aubergines, salades, poivrons/piments, courgettes, concombres...

L'objectif de ce réseau est d'établir une situation sanitaire en temps réel, pour un meilleur raisonnement de la lutte contre les différents bio-agresseurs rencontrés en cours de production. Avant chaque parution du BSV des informations ont été collectées, permettant ainsi de suivre l'évolution des principales maladies et ravageurs.

Le bilan de cette saison a été réalisé à partir des données issues :

- de **parcelles de référence** : des observations précises ont été effectuées régulièrement dans une même parcelle et selon un protocole harmonisé national,
- de « **tours de plaine** » : informations collectées à la micro-région agricole ; elles sont moins précises mais concernent un nombre de parcelles plus important,
- d'un **réseau de piégeage** : pyrale du maïs, noctuelles défoliatrices, *Tuta absoluta*...
- de « **dires d'experts** ».

Bilan climatique

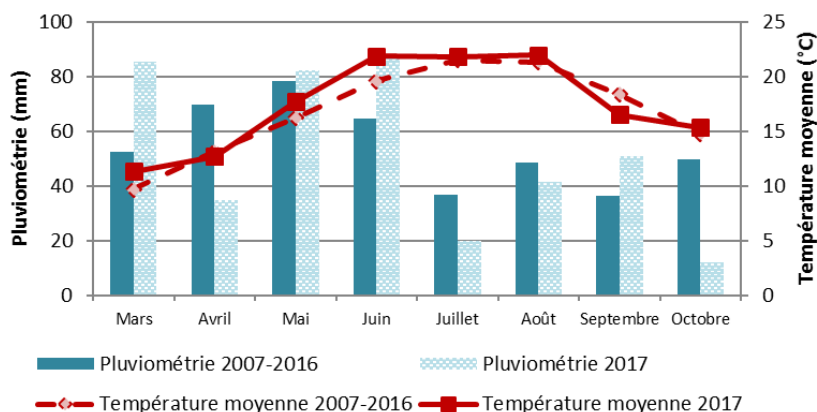
Les mois de décembre et janvier ont été marqués par de faibles pluies et des températures inférieures aux moyennes de saison. Ces conditions climatiques ont permis de limiter la prolifération de ravageurs qui se maintenaient lors des précédents hivers plus doux. Le froid a entraîné jusqu'à 30% de pertes de plants de salades, notamment sous abris.

Sur les mois de février - mars, les températures ont été supérieures de 1 à 2°C aux moyennes. Le printemps a été relativement chaud, à l'exception des gelées tardives de la fin avril.

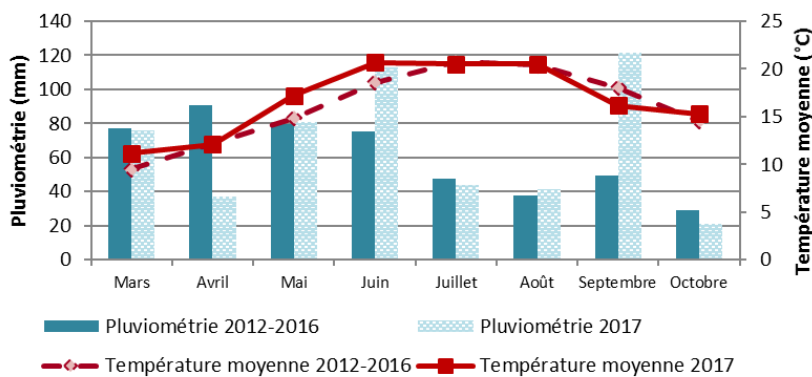
Les températures sont ensuite reparties à la hausse, avec un épisode caniculaire après le 15 juin où les températures ont dépassé les 35°C. La fin du mois de juin a ensuite été marqué par le retour des pluies. En juillet et août, les températures étaient proches des moyennes et on a constaté un déficit en eau (à l'exception des Landes et Pyrénées-Atlantiques).

Il y a eu un retour de la chaleur sur la troisième semaine d'août, puis à partir de la fin septembre et sur le mois d'octobre. Comme chaque année, les conditions climatiques douces de l'automne ont été favorables à l'activité des ravageurs tels que les punaises et les noctuelles.

Données météorologiques de la station de Beaupty



Données météorologiques de la station de Labouheyre



Bilan sanitaire

• Salade

Ravageurs

Limaces : déjà signalées au cours du mois de mars, les limaces ont été problématiques de la mi-mai à la mi-juin. Elles ont causé d'importants dégâts dans la totalité des parcelles prospectées, engendrant des problèmes lors des récoltes. **La pression a été similaire à celle enregistrée en 2016.**

Pucerons : présence relevée fin mars / début juin sur des parcelles au stade récolte, sous forme de foyers en production biologique et de façon généralisée en agriculture conventionnelle. **La pression puceron a été identique à celle de 2016.**

Autres ravageurs :

Quelques cas de **nématodes** ainsi que des dégâts de **rongeurs** ont été signalés, comme les années précédentes.

Pour la partie **noctuelles défoliatrices**, reportez-vous à la partie « Toutes cultures » page 9.

Maladies

Mildiou : fin février, le mildiou est présent dans 50% des parcelles prospectées, sur des cultures au stade récolte (y compris sur des variétés B16 à 32). Fin mars et début juin la maladie s'exprime toujours, principalement sur des cultures proches de la récolte. Un cas a été signalé début octobre, sur de la salade feuille rouge en plein champ. **La pression mildiou a été similaire à celle de 2016.**

Big Vein : les signalements ont été plus rares cette année, uniquement sur le mois de mars, en conventionnel comme en biologique. **Toutefois, la pression est restée similaire à celle de 2016.**

Sclérotinia - Pythium - Rhizoctone : fin février / début mars, on a enregistré de nombreux signalements sur des plantations des semaines 2 à 4. **Les pressions de ces 3 bio-agresseurs ont été respectivement similaire, inférieure et supérieure à celles de 2016.**

Autres maladies :

Comme les années précédentes, on signale toujours des cas de **botrytis** et de **maladie des taches orangées** en cours de campagne.

Adventices

En mars-avril, on a signalé des problèmes d'adventices soulevant les paillages en agriculture biologique : Graminées, Rumex, Véronique, Capselle bourse à pasteur, Mouron... En production de plein champ, on signale d'importants problèmes de **Galinsoga**. **Cette adventice est en progression d'année en année.**



Dégâts de limaces sur salade

(Crédit photo : C.MALPEYRE -
FREDON Aquitaine)

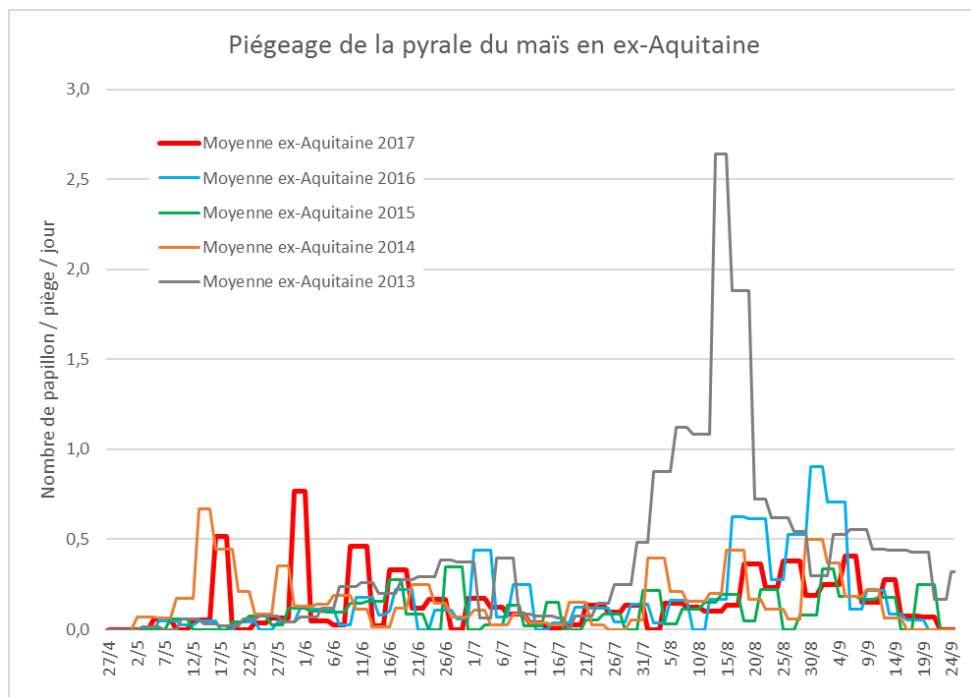
• Toutes cultures

Les paragraphes suivants présentent le bilan de l'évolution des populations des principaux lépidoptères, ravageurs communs à toutes les cultures. Il s'agit de la pyrale du maïs, de la sésamie et des noctuelles défoliatrices comme *Helicoverpa armigera* et *Autographa gamma*.

Pyrale du maïs

Les premières captures de pyrales ont été enregistrées le 8 mai, comme l'année dernière. Un premier vol, s'est déroulé de début mai jusqu'à la première décennie de juillet, avec un maximum de captures enregistré à la mi-juin. Les individus de la seconde génération ont été capturés de la mi-juillet jusqu'à la troisième décennie de septembre. Les plus forts piégeages ont été enregistrés aux alentours du 15 août.

D'une façon globale, peu de dégâts liés à la pyrale sont à déplorer cette année. Quelques perforations sur fruits ont été signalés mais sans incidence sur la production. Un cas fait toutefois exception avec d'importants dégâts sur fruits.

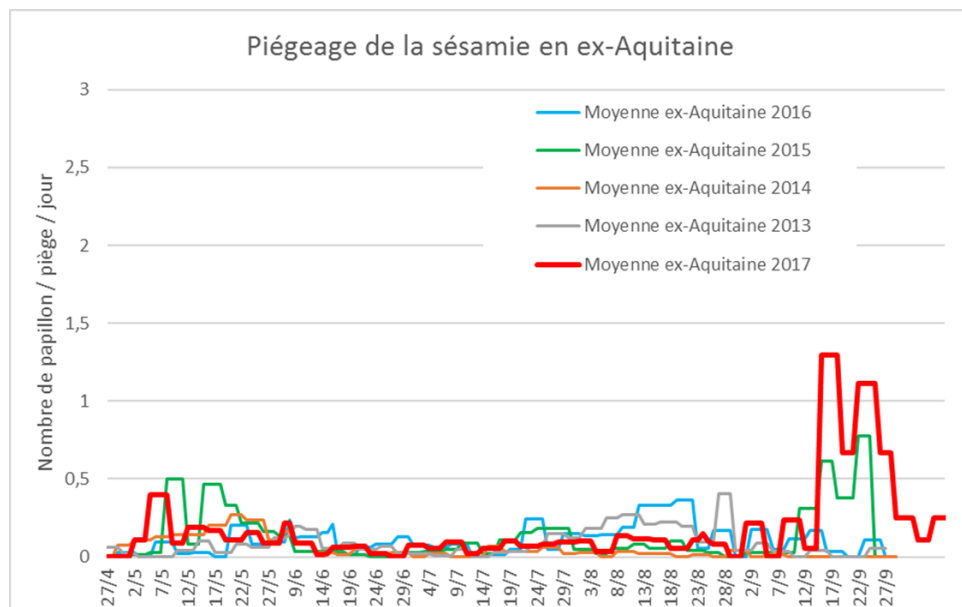


La pression pyrale a été relativement faible et similaire aux deux campagnes précédentes.

Sésamie

Les premiers papillons de sésamie ont été capturés fin avril. On observe un premier vol jusqu'au 20 juin, avec un pic de captures enregistré le 20 mai. Le vol de seconde génération a été enregistré entre le 27 juin et le 30 août, avec un pic de vol aux alentours du 25 juillet. Comme les années précédentes, une partie d'un troisième vol a été enregistrée sur le mois de septembre.

Les périodes de vol de 2017 sont similaires à celles enregistrées lors de la campagne 2015.



Noctuelles

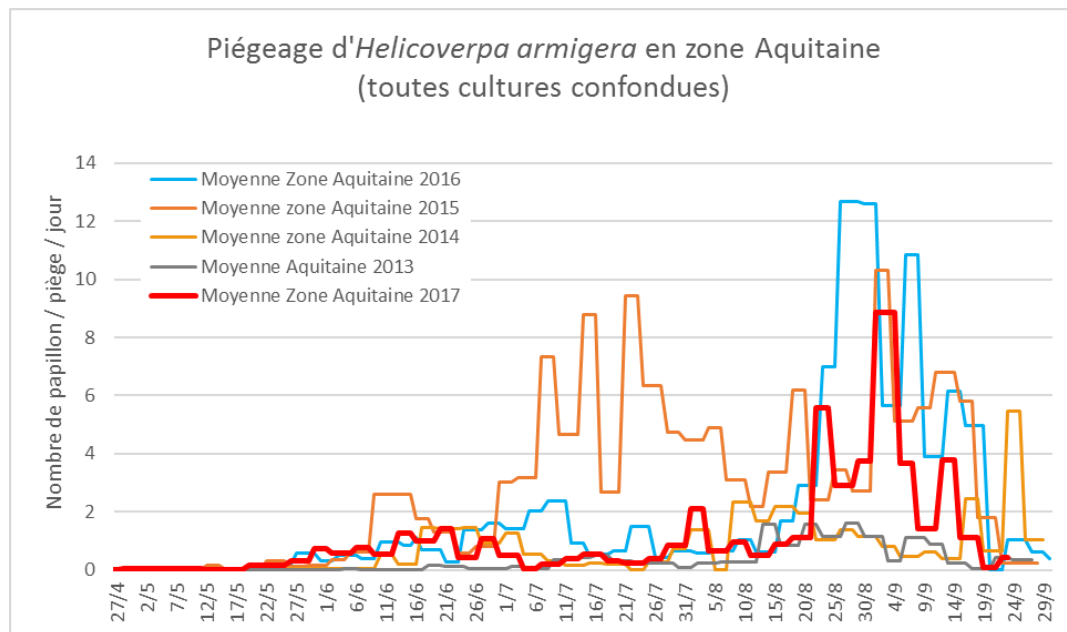
En **tomate**, les noctuelles ont été signalées de la mi-juin jusqu'à la fin des productions. Les dégâts, principalement sur feuilles mais également sur fruits, ont été signalés en culture sous abris et de plein champ. Comme chaque année, les populations de ravageurs sont davantage présentes à l'automne.

En **salade**, les défoliatrices sont responsables de dégâts sur la période automnale.

Helicoverpa armigera

Les premières captures ont été enregistrées début mai (le 8) et se sont poursuivies jusqu'à la fin de la campagne de piégeage. En 2017, 3 générations d'*Helicoverpa* se sont succédées.

On note un premier vol de début mai jusqu'à début juillet. Un second vol a suivi et s'est étalé jusqu'au 20 août. La troisième génération a eu lieu en suivant et jusqu'à mi-octobre.

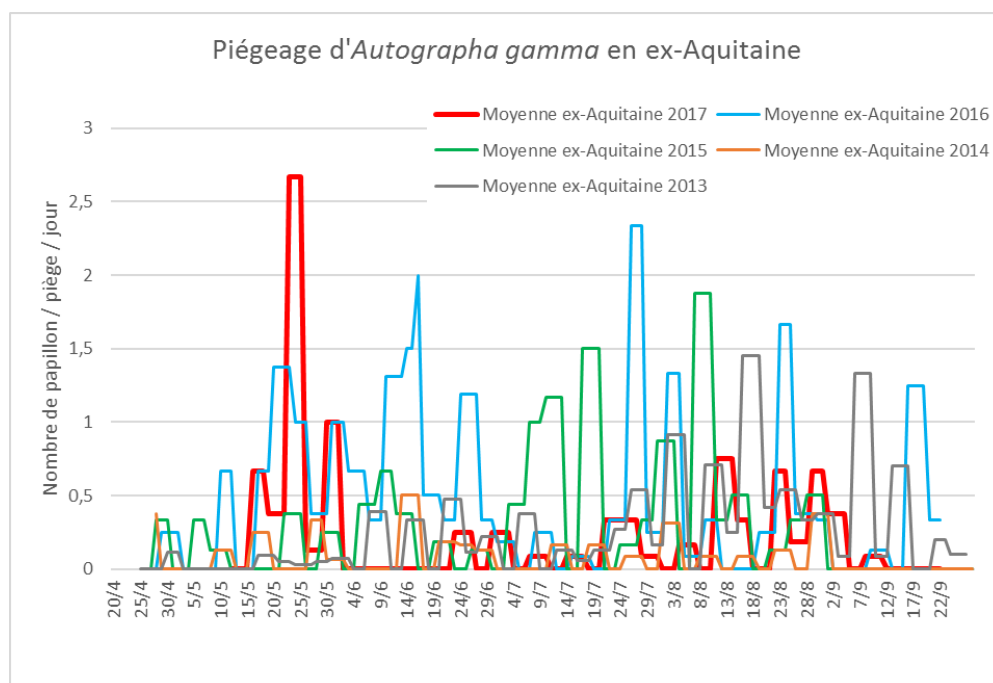


Les périodes de vol de 2017 sont similaires à celles enregistrées lors de la campagne 2016, avec toutefois des intensités moins importantes en 2017.

Autographa gamma

Les premières captures ont eu lieu à la mi-mai. Le vol de première génération a eu lieu jusqu'à la mi-juillet. Le second vol a été enregistré jusqu'au 11 septembre.

Les captures de la première génération ont été condensées sur le mois de mai. Les populations ont été plus faibles qu'en 2016.



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Parcelles flottantes : APPM, Cadrallbret, CDA 19, CDA 24, CDA 47, EPLEFPA de Ste Livrade, FREDON Aquitaine, INVENIO, KOPPERT, Midi Agro Consultant, Scaafel, Ortolan, Syndicat de l'AOP Piment d'Espelette, Valprim, VDL, Vitivista.

Parcelles de références : CDA 47, FREDON Aquitaine (toutes cultures)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".